



SITE DES SALINES DE MONTJOLY

Commune de Rémire-Montjoly, Guyane

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Gestion soutenue par :

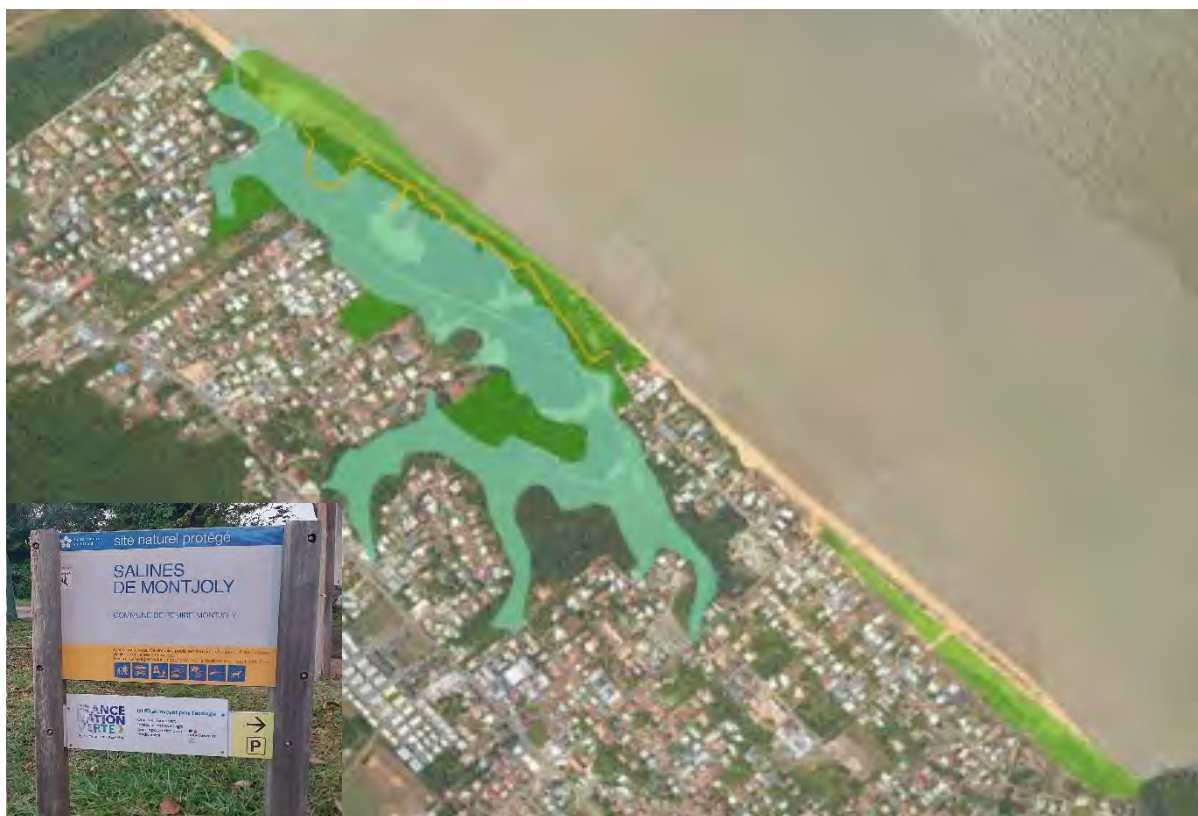


1. PRÉSENTATION DU SITE

Les Salines de Montjoly, propriété du Conservatoire du Littoral, sont gérées depuis juin 2012 par l'association Kwata. L'association Kwata et le Conservatoire du Littoral en partenariat avec la Commune de Rémire-Montjoly ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du plan de gestion initialement sur la période 2013-2017, validé le 28 mars 2013 lors du premier comité de gestion. Sans que la nécessité d'une révision du plan de gestion ne soit actée par le propriétaire, la gestion courante et la poursuite des grands axes sont maintenues par l'équipe gestionnaire.

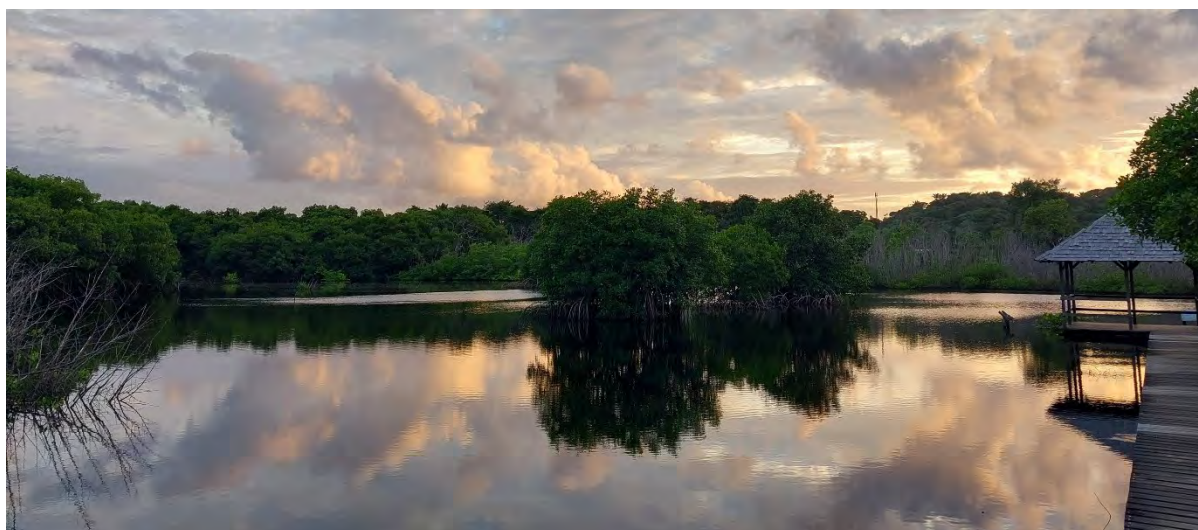
Ces grands axes sont :

- **1. l'accueil du public**, avec des actions relatives à : entretien et restauration ; aménagement, accueil et sensibilisation ; surveillance
- **2. la gestion écologique**, avec 2 grandes orientations : amélioration de la qualité des eaux et maintien de la biodiversité.
- **3. la gestion foncière et réglementation** : protection foncière ; intégration dans les documents stratégiques ; veille réglementaire
- **4. Le fonctionnement**, avec la tenue de comités techniques et de comités de gestion



Les Salines se trouvent au cœur du tissu urbain de la ville de Rémire-Montjoly. La plus grande partie des terrains du bassin versant a été urbanisée au cours des trente dernières années, principalement par des habitats pavillonnaires et résidentiels. Les premières parcelles des Salines de Montjoly ont été acquises dès 1981 par le Conservatoire du Littoral. Aujourd'hui, il préserve un peu plus de 19 hectares situés sur le pourtour de la lagune. Un sentier éducatif a été aménagé sur le site, permettant aux promeneurs de longer la plage, d'observer la faune présente et de profiter de la paisibilité des lieux sous un carbet au-dessus du marais, et de traverser la mangrove par un parcours sur pilotis.

Pour faciliter la gestion du site des Salines, depuis juillet 2012, le Conservatoire s'est vu affecter le Domaine Public Lacustre (DPL), soit près de 39 hectares de la partie lacustre des Salines.



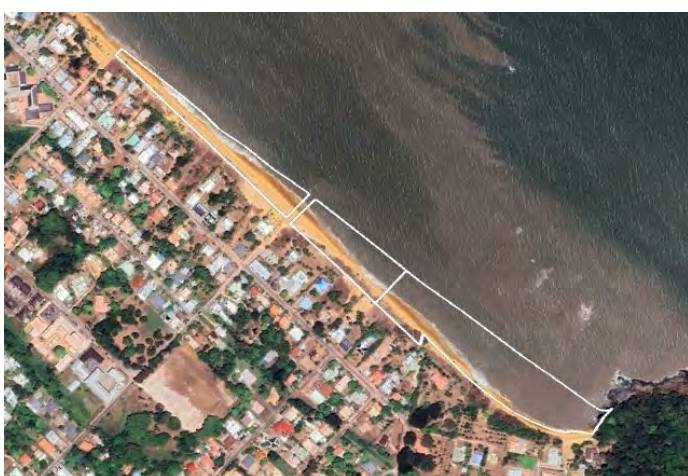
Les secteurs de plages affectés au Conservatoire doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les premières années de gestion ont délaissé ces zones, se concentrant sur la zone de mangrove, le sentier et la zone du lac. Avec les modifications des profils des plages, les usages qui évoluent, les orientations et priorités sectorielles pourraient être soumises de nouveau à discussion. La partie Est du site (parcelles en blanc page suivante), du fait de l'érosion, a totalement disparue :



Oct 22



Oct 23



Dec 24



Ces modifications des traits de côte posent des questions récurrentes sur l'applicabilité et la cohérence des réglementations. Le code général de la propriété des personnes publiques prévoit la possibilité de conventions de gestion (Article L.2123-2 du CGPPP), par lesquelles l'Etat confie à une personne publique la **gestion** de dépendances de son domaine, dans le respect de sa vocation. Ainsi, le Conservatoire du Littoral peut bénéficier de ce type de convention, notamment pour des portions du littoral soumises au droit des propriétés qu'il a acquises, afin de mieux en assurer la préservation. Le Conservatoire peut également être **affectataire du DPM** en application de l'article L.322-6 du code de l'environnement. Un argumentaire a été fait en ce sens et fait l'objet de premières discussions avec les parties prenantes.

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Localisation	Commune de Rémire-Montjoly	
Superficie	59 hectares	
Pressions	- Urbanisation périphérique : imperméabilisations, pollutions, - Isolement géographique : perte des continuités écologiques - Prélèvements : faune essentiellement - Empiètements fonciers - Mauvaise gestion de l'eau (qualité, flux) - Fréquentation (loisirs) : impact des voies de circulation, du parking, des zones de repos, impacts des chiens si non tenus en laisse et en divagation.	
Convention de gestion	Date de début / durée	Gestionnaire(s)
	01 juin 2012 Reconduction tacite en 2018	Kwata
Objectifs à long terme (axes du plan de gestion)	- 1. Accueil du public (i) entretien et restauration : gestionnaire, commune, Conservatoire (ii) aménagement : Conservatoire, selon opportunités et besoins (iii) accueil et sensibilisation : gestionnaire, continue (iv) surveillance : gestionnaire, continue - 2. Gestion écologique : (i) amélioration de la qualité des eaux : gestionnaire et partenaires (ii) maintien de la biodiversité : gestionnaire - 3. Gestion foncière et réglementation : (i) protection foncière : gestionnaire (police), continue (ii) intégration documentaire : gestionnaire et Conservatoire, veille (iii) réglementation : fait - 4. Fonctionnement : (i) comité de suivi : abandonné (ii) comités techniques : selon besoins (iii) comités de gestion : annuel	

3. PRESENTATION DU GESTIONNAIRE ET DE SES MISSIONS

Convention

La convention de gestion liant le Conservatoire du littoral et l'association Kwata a été signée le 1^{er} juin 2012. Elle a été reconduite tacitement en 2018 pour 6 ans. La convention stipule que les missions du gestionnaire sont :

- la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion simplifié.
- le suivi scientifique du patrimoine naturel.
- le gardiennage et la surveillance du site.
- l'animation et la sensibilisation du public.
- la communication et l'organisation d'événementiels sur le site.

Afin de mener à bien ces missions, et conformément aux objectifs de gouvernance du Plan de gestion, un comité de suivi a été constitué. Il regroupe le propriétaire du site (le Conservatoire du littoral), le gestionnaire (l'association Kwata) ainsi que la commune de Rémire-Montjoly, qui bien que n'étant pas co-gestionnaire du site est étroitement associée aux réflexions menées par l'association. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, par le rôle majeur qu'elle a dorénavant sur la gestion des eaux pluviales, a intégré le comité de suivi.

Equipe gestionnaire

L'association Kwata est gestionnaire de 3 sites du Conservatoire du littoral. L'organisation de l'équipe est transverse, avec du temps dédié de chaque personne à chaque site. En 2024, un renforcement de l'équipe a pu être consolidé, avec l'obtention des Fonds Verts pour la gestion des Salines et de Vidal. L'équipe en charge de la gestion du site était représentée en 2024 par :

- *Mathis Huet* : éducation à l'environnement (jusque octobre 2024) puis *Laurène Cippe* (à partir d'octobre 2024)
- *Thibault Lebrun*, garde technicien.
- *Cyrielle Carrasqueira* : adjointe au conservateur, garde particulier et garde du littoral assermentée (jusqu'en octobre 2024)
- *Benoit de Thoisy* : directeur de l'association Kwata, Conservateur, garde Littoral et garde particulier assermenté.
- *Angélique Faure* : assistance administrative et comptable

4. GESTION DU SITE

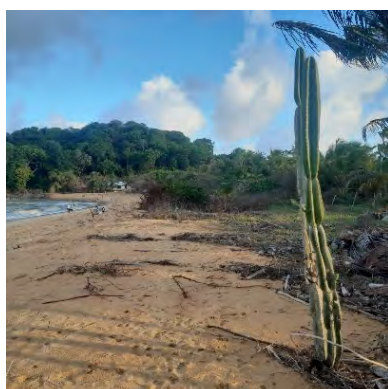
I - Évènements marquants de l'année 2024

	Type	Date	Positif/négatif	Commentaire
Facteurs naturels (Météorologie exceptionnelle, feu, érosion, etc.)	- aléas climatiques (fortes pluies, fortes chaleurs) - érosion de la partie Est et de la zone d'accueil envisagée ("Sentier du littoral" - CACL)	continue	-	Intégration nécessaire de ces aléas dans la gestion de moyen et Long terme du site
Autres facteurs	Fréquentation accrue	Week end, vacances	-	Sensibilisation constante
Autres facteurs	- perceptions des usagers - perception des parties prenantes		+	Fortes attentes sur la préservation
Tendance générale d'évolution du site	- dégradation des zones sur-fréquentées - fermeture progressive des zones d'eau libre - pressions riverains / politiques / réglementaires sur la gestion de la zone lacustre	- Week end, vacances - favorisée par changements globaux et pressions anthropiques	-	- Aménagements nécessaires - Réfection parking nécessaire - Meilleure gestion de l'eau
Autre	- Reprise de la réflexion sur les aménagements, dans le cadre du projet "Sentier du littoral" porté par la CACL - Reprise du dialogue entre parties prenantes sur les modalités d'intervention sur la zone humide (aspects réglementaires, techniques, de coordination et de communication) - prolongement de la passerelle mangrove			

II - Suivis & Gestion courante

Suivis naturalistes

Suivis (espèce ou taxon ciblé + méthodes)	Informations (durée, période, nombre de personnes mobilisées)	Secteur concerné
Données opportunistes collectées lors de patrouilles et (centralisées dans la base participative Faune Guyane)	- Continue - 1705 observations pour 202 taxa (reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères, odonates, papillons diurnes)	Ensemble du site
Pièges photographiques posés notamment à destination des inventaires de cabiai	continue	Bordures de zones d'eau libre
Inventaires moustiques	Dans le cadre d'une thèse de l'Université de la Guyane / Institut Pasteur de la Guyane	mangrove
Réintroduction du cactus cierge (action du plan de gestion)	5 pieds menacés par l'érosion dans le secteur Est ont été récupérés et divisés en 12 boutures	Cordon dunaire



Entretien général et courant du site

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, période)	Secteur concerné
Maintien zone ouverte (arrachage jeunes pousses de palétuviers)	1 hectare / 4 jours (fin saison sèche). Action indispensable pour limiter la fermeture, accélérée par les sécheresses successives	zone de l'observatoire
Entretien du sentier par la commune	- Sensibilisation des équipes à la fragilité de certains secteurs : non travaillée - Stratégie de "non-évacuation des déchets verts" lors des nettoyage mise à mal par les feux : non travaillée	Intégralité du sentier

Gestion des milieux

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Gestion de l'eau (1) opérationnalité	30 mars	Zone lacustre
Gestion de l'eau : (2) Conformité des interventions	Réunions techniques de mise en conformité des interventions	Zone lacustre
Commentaire	Le transfert des compétences de gestion des eaux pluviales, de la commune de Rémire-Montjoly vers la CACL, doit s'accompagner d'une mise en conformité réglementaire au regard des impacts environnementaux, d'un schéma plus clair des conditions et modalités d'intervention, dans le contexte d'un changement des rythmes saisonniers, et de la phénologie des précipitations qui change, et des actions ayant potentiellement des impacts sur les habitats des tortues marines, et sur la zone humide en amont.	



III- VIE DU SITE

- Surveillance et Police

Opération (Surveillance / intervention, Infraction, verbalisation)	Informations (nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Surveillance	75 patrouilles	Ensemble du site
Relevé d'infraction pour empiètement de travaux d'aménagement	1 mise en demeure, issu avec un reglement amiable	Zone nord
Délogement d'un squat	1 personne	mangrove
Interventions "spéciale chasse"	3 patrouilles dédiées, à la suite de signalements	Ensemble du site



- **Sensibilisation**

Opération (Interventions, Sorties...)	Informations (nombre d'interventions, nombre de participants, durée, période)	Localisation
4 animations grand public faites par le gestionnaire		Sentier
1 animation faite par une structures extérieures	- OSL	Sentier
Formation :	- 1 intervention au lycée agricole Matiti, - 2 sorties "sensibilisation hauts fonctionnaires aux enjeux de la perte de la biodiversité"	Matiti Sentier



- **Communication**

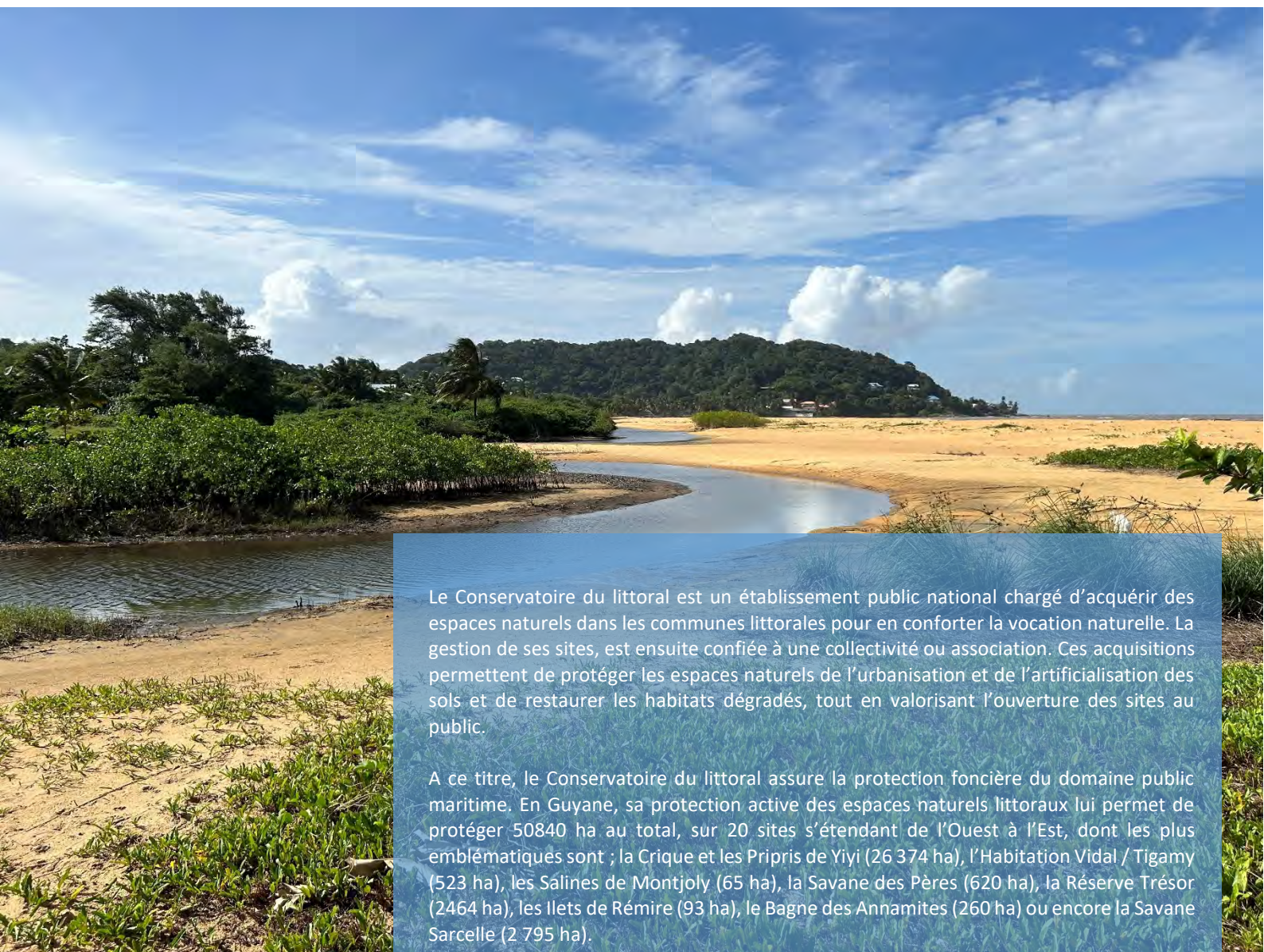
Nature (Reportage, publications, Sorties...)	Informations (nombre de réaction sur la publication, nombre de participants, durée, période)
17 Publications Facebook	Plus de 1000 personnes suivent la page Facebook sur les sites gérés, dont toutes les publications sont relayées sur la page de l'association
Tenue de stand à 2 évènements Grand public :	- salon du tourisme - journée des espaces naturels (sur le site des Salines)
Accueil Madame Tondelier, Europe Ecologie les Vert	16 mars
Accueil MM Bechu, ministre de l'Environnement, et Berville, Ministre de la mer	26 mars
Accueil d'hervé Pauchon	Emission "Balado Pauchon" aux Salines de Montjoly



Visite d'une délégation Europe Ecologie les Verts



Visite de MM Bechu et Berville



Le Conservatoire du littoral est un établissement public national chargé d'acquérir des espaces naturels dans les communes littorales pour en conforter la vocation naturelle. La gestion de ses sites, est ensuite confiée à une collectivité ou association. Ces acquisitions permettent de protéger les espaces naturels de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols et de restaurer les habitats dégradés, tout en valorisant l'ouverture des sites au public.

A ce titre, le Conservatoire du littoral assure la protection foncière du domaine public maritime. En Guyane, sa protection active des espaces naturels littoraux lui permet de protéger 50840 ha au total, sur 20 sites s'étendant de l'Ouest à l'Est, dont les plus emblématiques sont ; la Crique et les Pripris de Yiyi (26 374 ha), l'Habitation Vidal / Tigamy (523 ha), les Salines de Montjoly (65 ha), la Savane des Pères (620 ha), la Réserve Trésor (2464 ha), les Ilets de Rémire (93 ha), le Bagne des Annamites (260 ha) ou encore la Savane Sarcelle (2 795 ha).

CONTACT

Conservatoire du littoral
Antenne de Guyane
5 rue du Fort Cépérou, 97300 Cayenne
guyane@conservatoire-du-littoral.fr

